

L'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE

Le Pôle APRI vous accompagne

Depuis 2023, le Pôle Appui aux Projets, à la Recherche et à l'innovation a réorganisé ses services pour mieux soutenir les projets de recherche à l'Université d'Orléans. Cette réorganisation vise à simplifier vos démarches, faciliter l'accès aux financements et renforcer la valorisation des travaux de recherche.



Pour découvrir nos missions

- A. Administration de la recherche et des laboratoires
- B. Etudes et Formations Doctorales
- C. Appui au montage**
- D. Management des projets
- E. Valorisation
- F. Innovation

Charte et codes du chercheur révisés



1

Les chercheurs sont encouragés à favoriser la coopération et les partenariats entre universités, entreprises et autres acteurs de la société.

2

Les chercheurs doivent s'engager dans tous les aspects de la science ouverte et être soutenus par leurs employeurs.

3

Les chercheurs doivent adopter des méthodes de travail sûres, conformes à la législation et être au fait des exigences en vigueur concernant la protection des données.



Focus sur...

C. L'Appui au montage de projets de recherche

L'Université d'Orléans et le CNRS ont mutualisé leur service d'accompagnement de la recherche au sein du Service du Partenariat et de la Valorisation Grand Campus (SPVGC) :

- Le Pôle Appel à Projets, Partenariats Industriels, Valorisation (**APPIV**) accompagne les enseignants-chercheurs au montage de réponses aux appels à projets de recherche, aux contrats de collaboration, valorisation et industriels.



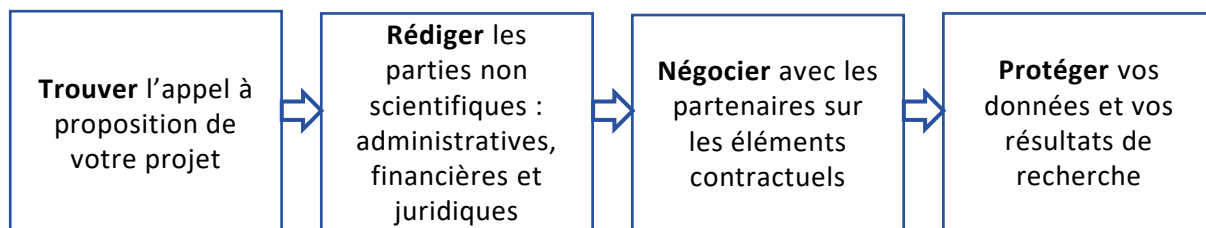
Contact : dr08.liste.spv.gc.appiv@cnrs.fr

- La Cellule Mutualisée Europe Recherche (**CMER**), structure mutualisée avec l'Université de Tours et l'INSA CVL, accompagne les Enseignants Chercheurs au montage de projets européens Horizon Europe.



Contact : europe.proposal@univ-orleans.fr

Un accompagnement sur mesure : de l'idée à la signature du contrat de recherche



Point d'informations

1

L'Université d'Orléans lancera prochainement **OSCAR**, un outil d'Organisation et de Suivi des Contrats et des Activités de Recherche.

2

Une **Charte Science Ouverte** a été récemment créée à l'Université d'Orléans pour promouvoir et encadrer les pratiques de la science ouverte au sein de notre institution.

3

Bien que la politique de protection des données de l'Université d'Orléans soit en cours de définition, une **Charte sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA)** a déjà été mise en place.

Contacts et liens utiles

✉ hrs4r@univ-orleans.fr



Direction du Pôle APRI

5 rue du Carbone – 45100 Orléans
direction.apri@univ-orleans.fr



- ⇒ Direction de la Recherche et des Etudes et Ecoles doctorales (DRED)
dir.dred@univ-orleans.fr
- ⇒ Direction de la Valorisation et de l'Innovation (DVI)
dir.dvi@univ-orleans.fr
- ⇒ Direction des Projets et des Partenariats (DPP)
dir.dpp@univ-orleans.fr

- ⇒ [Page Intranet du Pôle APRI](#)
- ⇒ [Page Internet de l'UO sur le label HRS4R](#)
- ⇒ [Site euraxess](#)
- ⇒ [Charte européenne du chercheur](#)